



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département des infrastructures et des ressources humaines

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Accueil de jour des enfants

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011. Il ressort principalement que le système incitatif de subventionnement par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) est efficace.

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives visant entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la FAJE. Par l'adoption de ses modifications en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de CHF 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de CHF 18,4 millions à CHF 28,16 millions.

Dans le but de sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et d'en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire.

Personnel de l'Etat

Après le démarrage du projet en 2012, l'année 2013 a été marquée par la finalisation du dossier relatif à la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Un accord entre la FSF et le Conseil d'Etat prévoit les principes généraux d'un plan de prestation et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80% du degré de couverture de la Caisse de pensions en 2052. L'accord a en outre permis d'élaborer une nouvelle loi cadre sur la Caisse de pensions.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1er janvier 2014 la nouvelle loi sur la Caisse de pensions ainsi que le décret de financement. Ce nouveau dispositif permet à la Caisse, d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part, d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral.

L'année 2013 a également été marquée par l'achèvement de certains projets dont la mise à disposition d'un outil permettant aux services un meilleur suivi des absences. D'autres projets ont en outre connu des avancées significatives tels que le projet « cadres » et le projet d'encadrement des apprentis qui verra sa concrétisation en 2014. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a notamment accepté la généralisation du système du télétravail au sein de l'Etat et adopté le règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions.

Routes

L'année 2013 a été marquée par la fin d'une correction importante, celle de la Chaudanne à Rossinière. Un nouveau pont par-dessus la ligne du MOB, la réfection d'un autre ouvrage et l'élargissement de la chaussée faisaient partie des points forts du chantier. Ailleurs dans le canton, la rénovation de la RC 66 et la requalification d'un premier tronçon de la RC 1 se sont achevées, parmi de nombreux autres chantiers d'entretien. Parallèlement, grâce au crédit accordé par le Grand Conseil, un inventaire cantonal des ouvrages de soutènement a été lancé. Il a pour but de maintenir leur sécurité par un entretien adéquat.

Conformément à l'accord trouvé entre Etat et communes à mi-2013, le subventionnement des travaux communaux sur routes cantonales en localité a été réintroduit. Il s'applique dès le premier janvier 2014. Pour informer de ce changement, plusieurs mesures de communication ont été prises.

Enfin, la migration d'une partie importante des données informatiques sur le réseau cantonal vers le système MISTRA mis à disposition par l'OFROU, qui remplace des applications cantonales devenues disparates et obsolètes, s'est achevée en 2013.

Mobilité

Le vote par les Chambres fédérales de la création du nouveau Fonds d'infrastructure ferroviaire, soumis au vote du peuple en 2014, et du premier programme d'investissements très favorable aux lignes et gares CFF se trouvant en Suisse romande s'est accompagné, dans le canton de Vaud, de l'adoption de deux importants décrets pour le développement de l'infrastructure et le matériel roulant sur le réseau régional privé. Les bases d'une augmentation substantielle des prestations de transport public ont ainsi été posées pour les années à venir.

Les projets d'agglomération vaudois déposés en 2012 auprès de la Confédération ont fait, dans l'avant-projet de rapport soumis à consultation, l'objet pour trois d'entre eux d'un co-financement. Le Canton a défendu, dans sa réponse, la pertinence des cinq dossiers soumis. Sur le plan de la réalisation des mesures, l'encouragement aux mesures de mobilité douce prévues dans les projets d'agglomérations a été ancré dans la législation.

L'augmentation de l'offre dans le domaine des bus s'est également poursuivie. On citera, à titre d'exemple, la réorganisation et l'enrichissement de la desserte du Jorat par les deux entreprises tl et CarPostal. Dans l'agglomération Lausanne-Morges, le traitement des oppositions dans le cadre de la procédure d'approbation des plans du futur tram t1 Lausanne-Renens s'est poursuivi.

Informatique

Durant l'année 2013, plusieurs systèmes d'information métiers ont été déployés. On citera la gestion des notes de l'enseignement obligatoire, liée aux exigences de la nouvelle LEO, la stabilisation du système RDU (revenu déterminant unifié), ou encore la mise en service de l'application de gestion des logements subventionnés.

La poursuite de la modernisation des infrastructures informatiques, avec notamment la finalisation du déploiement de la téléphonie IP, s'est accompagnée de la mise en place des bases de la sécurisation des systèmes d'information, qui débutera entre autres par création d'un système de management de la sécurité de l'information et d'un site de secours pour le stockage des données.

Une enquête de satisfaction menée auprès des utilisateurs internes de services informatiques a permis d'identifier les actions prioritaires d'améliorations. Diverses mesures ont été introduites visant à améliorer la disponibilité de applications ainsi qu'à traiter plus simplement les incidents et demandes provenant des utilisateurs.

Développement durable

L'Unité développement durable (UDD) a continué son travail de formation dans le cadre des achats professionnels responsables et ce, notamment au travers de sa collaboration avec l'Association Coord21 qui a mis sur pied 6 ateliers favorisant l'échange d'expériences de quelques 120 professionnels.

Dans le cadre des appels d'offres, l'UDD a servi d'appui aux services adjudicateurs dans l'utilisation des fiches de notation de la contribution du soumissionnaire aux composantes sociales et environnementales du développement durable.

Marchés publics

Chargé de la coordination de l'application de la législation sur les marchés publics, le secrétariat a répondu en 2013 à 130 demandes écrites de renseignements et d'appui. Il a également organisé plusieurs formations au sujet des procédures légales.

21 entreprises ont été exclues des marchés publics au cours de l'année, et 66 ont reçu un avertissement.

Information sur le territoire

L'année 2013 a vu se réaliser la couverture de tout le territoire cantonal par des données cadastrales numériques. Ces informations sont désormais stockées dans une base de données gérée par l'OIT et mises à jour annuellement.

Tant la consultation du guichet cantonal GéoPlaNet que des géoservices ont continué de progresser en 2013.

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et offices du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

61.3 Informatique

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DIRH](#), [DSI](#)

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Développement d'un système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DIRH.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Appui aux services
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Secrétariat général (SG-DIRH)
Evénements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DIRH, le secrétariat général a participé à plusieurs projets, tant au sein des COPIL que dans les groupes de projet.

Au niveau transversal, le SG apporte sa contribution dans les groupes de travail interdépartementaux.

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

Dans ce cadre, le SG a :

- accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) : 130 réponses écrites ;
- accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics ;
- poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs ;
- poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (21 en 2013), une décision formelle d'avertissement, ainsi qu'en adressant des courriers d'avertissement (66) ;
- revu l'organisation du CCMP avec une plus grande représentativité des adjudicateurs de l'ACV ;
- procédé à l'étude du renforcement de devoir de surveillance des soumissionnaires vis-à-vis de leurs sous-traitants.

Elaboration du budget et centralisation de la comptabilité du département - Unité financière départementale (UFD)

A côté de ses missions habituelles d'appui à la Cheffe du DIRH, de gestion budgétaire, de coordination et d'appui, de comptabilité et de vérification des EMPD d'investissement, l'Unité financière du département (UFD) a participé à la mise en oeuvre au projet SAP, piloté par le SAGEFI.

Traitement des demandes de permis de construire et gestion de la circulation des dossiers au sein de l'ACV - CAMAC

Pour l'année 2013, la CAMAC a rempli sa mission prioritaire en traitant les dossiers de demandes de permis de construire ainsi que les dossiers internes pour le compte des services de l'ACV, soit en particulier :

- 4'823 dossiers de demande de permis de construire, soit un peu plus (1.4%) de la moyenne des 5 années précédentes ;
- 860 dossiers internes à l'ACV, en augmentation de 6.1% par rapport à l'année 2012.

L'unité de plate-forme collaborative a participé activement au projet d'ouverture des dossiers SDT aux communes.

Unité opérations foncières

En sus de la gestion et du maintien du potentiel de valeur du patrimoine foncier de l'Etat de Vaud, l'UOF a notamment traité les opérations suivantes :

- acquisition de biens-fonds pour un montant d'environ CHF 2 millions, dont un bâtiment sur l'emprise du tram T2 à Renens et un droit de superficie pour le dépôt du voyer à Orbe ;
- vente de biens-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud. pour un montant d'environ CHF 11 millions, dont les anciens arsenaux à Yverdon et 3 ha de terrains (cofinancé par les routes nationales) en zone industrielle sur la commune de Rennaz ;
- réalisation de 25 expertises avec la Commission Cantonale Immobilière (CCI), dont les sites de la RTS et AGORA-CHUV à Lausanne.

Unité ressources humaines (URH)

Projets particuliers

L'URH départementale a coordonné le lancement de l'enquête de satisfaction des collaborateurs menée tous les deux ans au sein du département, avec l'appui expert d'ESOPE (cellule rattachée à l'Institut de médecine sociale et préventive de Lausanne IUMSP). Cette édition 2013 a intégré des évolutions visant à améliorer la qualité des données récoltées pour une exploitation plus fine des résultats et une identification plus précise des cibles d'amélioration. Cette enquête a également nécessité des démarches de promotion et de communication auprès des nouveaux services et entités ayant intégré le département afin d'assurer une participation significative. Le taux de participation a connu une évolution positive en regard des éditions précédentes.

Prestations

Outre les prestations usuelles telles que la gestion RH courante, les prestations de conseil à la hiérarchie et aux collaboratrices et collaborateurs et l'appui au sein de l'état-major de la cheffe de département, l'URH a été sollicitée dans le cadre d'accompagnement d'équipes confrontées à des difficultés d'organisation ou de collaboration ainsi que dans la gestion de situations de "case management" complexes, en particulier le suivi des collaborateurs gravement accidentés du Service des routes.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Secrétariat général (SG-DIRH)
Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Office de l'information sur le territoire (OIT)
Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Office de l'information sur le territoire (OIT)
Evénements marquants, évolutions significatives

Le projet de loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) adopté par le Grand Conseil le 8 mai 2012 et le règlement d'application (RLGéo-VD) adopté par le Conseil d'Etat le 28 novembre sont entrés en vigueur le 1er janvier 2013, simultanément à la nouvelle loi sur le Registre foncier (LRF). Les nombreuses normes et procédures de l'OIT ont été révisées pour respecter le nouveau dispositif légal.

Une partie importante des ressources de l'Office a été encore allouée au projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle. Cette couverture par des données cadastrales sous forme numérique a été atteinte en mai 2013. En 3 ans, ce projet a permis de couvrir près de 12% de la surface du territoire cantonal au standard de numérisation préalable NPC et 3% au standard de numérisation simplifiée NPCS. Les données NPCS sont désormais centralisées dans une base de données et elles sont mises à jour annuellement par l'OIT, sur la base des dossiers transmis par les géomètres conservateurs.

Le projet de changement de cadre de référence MN95 a démarré en 2013. L'OIT assure la coordination transversale interne du projet, de même que la coordination externe avec les acteurs cantonaux de la géoinformation. A l'interne de l'administration, les Services gestionnaires de géodonnées ont élaboré leur stratégie métier. Par ailleurs, l'Office a déployé un important effort dans la communication, notamment auprès des communes. Une plaquette d'information a été adressée à l'ensemble des municipalités vaudoises en juin 2013.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée sous www.vd.ch/territoire - > Informations sur le territoire > Cartes et synoptiques à télécharger -> Mensuration officielle.

Les adjudications de nouvelles entreprises de premier relevé se sont poursuivies en 2013. Des bureaux privés ont participé à la préparation d'entreprises mises en soumission. Sept entreprises de premier relevé ont été adjudgées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres privés.

La planification et l'établissement des documents relatifs à la mise à jour périodique des données de la mensuration cadastrale sont terminés. Deux mandats ont été adjudgés deux autres sont en préparation pour l'année 2014. Ces quatre entreprises couvrent l'ensemble des zones d'estivage du Jura et des Préalpes.

La saisie du thème adresses dans la base de données cadastrales officielle (BDCO) s'est poursuivie et le thème complet est désormais disponible pour plus d'une centaine de communes.

Les conduites soumises à la loi fédérale LITC ont été saisies dans la mensuration officielle début 2013. Leur mise à jour en BDCO se fait dorénavant sur la base des informations transmises par leurs propriétaires, gestionnaires de cette géodonnée.

Les voies de chemin de fer ont également été complétées en s'appuyant sur les informations transmises par les CFF. Les plans cadastraux figurent dorénavant aussi les voies secondaires.

En collaboration avec l'Inspectorat du Registre foncier, l'OIT a mis en place les outils pour gérer l'identifiant fédéral des immeubles (E-GRID) dans la mensuration officielle. L'Office est en charge de l'attribution de l'E-GRID pour les biens-fonds et les DDP (y compris sources), alors que l'Inspectorat attribuera cet identifiant aux PPE et aux parts de copropriétés.

Dans le cadre de la mise à jour permanente (mutations foncières, immatriculations de bâtiments), l'OIT a vérifié et intégré plus de 2'800 dossiers de mutations dans la BDCO. Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de dossiers traités a légèrement diminué, alors qu'il avait connu une croissance cumulée de 46% entre 2004 et 2012.

Dans le cadre de l'entretien des réseaux de points fixes planimétriques et altimétriques, l'OIT continue de rattacher les altitudes des points planimétriques aux points altimétriques, ainsi que dans certains cas, de réviser les altitudes des points altimétriques. Les nouvelles technologies permettent de diminuer sensiblement la densité des réseaux de points fixes.

Pour répondre à l'utilisation croissante des données altimétriques LiDAR dans des domaines variés comme l'urbanisme, les dangers naturels ou l'environnement, les deux projets pilotes centrés sur la commune de Lausanne (158 km²) et sur la Riviera vaudoise (196 km²) ont été suivis d'un projet en collaboration avec le canton de Genève sur le district de Nyon (307 km²).

Avec la couverture complète du territoire en données cadastrales sous forme numérique, le plan de base cantonal est dorénavant produit uniquement à partir des données de la mensuration officielle aux échelles 1:5'000 et 1:10'000. Ce plan figure dorénavant également l'intégralité des voies de chemin de fer, de même que les lignes à haute tension. Des plans au 1:2'500 sont produits pour les communes disposant du thème adresse complètement intégré en BDCO.

La diffusion des géodonnées a connu un ralentissement de sa croissance, avec une augmentation de 3.7% des produits commandés, soit la moitié de l'accroissement de 2012. Cet accroissement est essentiellement dû à l'augmentation des commandes par et pour les communes, en raison de la suppression des émoluments de mise à disposition des géodonnées avec l'entrée en vigueur de la LGéo-VD au 1er janvier 2013. Les commandes privées ont enregistré une baisse liée au tassement de l'activité de la construction en 2013 (-3.7% au niveau des dossiers de permis de construire).

La consultation du guichet cantonal cartographique GéoPlaNet (www.geopolanet.vd.ch) se maintient à un haut niveau avec une moyenne de plus de 26'000 visiteurs par mois et 15 millions de cartes produites en 2013.

La consultation des Géoservices a progressé presque aussi rapidement qu'en 2012. Le volume de données diffusées a cru de 57% en 2013, malgré une faible croissance du nombre d'utilisateurs enregistrés. Ceci témoigne d'une utilisation toujours plus régulière de ce type de service. Une trentaine d'utilisateurs permanents exploitent dorénavant des géoservices couvrant l'ensemble des communes vaudoises.

La mise en conformité du registre cantonal des bâtiments (RCB) avec la base de données cadastrale officielle (BDCO) s'est poursuivie. Environ 60% des communes ont été traitées. La coordination de cette activité avec la commune de Lausanne a démarré en 2013.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Office de l'information sur le territoire (OIT)
Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA)
Groupes de prestations

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Organisation

Pour la législature 2012-2017, l'UCA est rattachée à la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) et, administrativement, au Secrétariat général.

Ce changement de positionnement au sein de l'Etat a nécessité une adaptation de la Charte d'intervention de l'Unité, laquelle garantit l'indépendance des conseiller-ère-s et fixe le cadre d'intervention et de diffusion des rapports.

Désormais, une copie des rapports finaux est remise au (à la) chef-fe du département en charge de l'UCA, hormis pour les mandats conduits pour l'Ordre Judiciaire, pour le Bureau du Grand Conseil ou pour toute autre institution indépendante du Conseil d'Etat.

Cette nouvelle version de la Charte d'intervention a été soumise au Président du Conseil d'Etat, qui l'a signée en date du 6 février 2013.

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP d'assistant-e de projet, l'UCA a réalisé en 2013 :

- 14 mandats - 1 revue, 4 études, 2 évaluations (7 rapports) et 7 accompagnements de projets,
- 24 interventions (appuis ponctuels hors mandat), dont l'animation d'un cours au CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres, ainsi que dans le cadre de formations proposées par l'IDHEAP.

La tendance observée en 2012 se confirme en 2013 : une part importante du portefeuille de mandats a consisté en demandes d'accompagnement de projets.

Par ailleurs, depuis deux ans, l'UCA propose un nouveau type de prestation, l'évaluation, qui vise à répondre à des questions évaluatives et à formuler un avis sur la qualité d'une action publique selon différents axes : l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'utilité, la pertinence et les impacts. En 2013, l'intérêt pour ce type de démarche se confirme puisque deux mandats d'évaluation ont été conduits.

Stratégie e-VD

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat, en mai 2012, de la stratégie e-VD 2012-2017, l'UCA s'est vu confier une nouvelle mission de coordination de la mise en œuvre de la stratégie-e-VD et l'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus.

Plus concrètement, afin de répondre de cette nouvelle mission, les actions suivantes ont été entreprises par l'UCA, en collaboration avec la DSI, le BIC et le SCL :

Coordination cyber

- Assurer la présidence du COOPRO, organiser les séances et en assurer le suivi (7 séances en 2013). Participer aux séances du COPIL (4 séances en 2013) et contribuer à leur préparation, ainsi qu'à leur suivi.
- Développement des outils nécessaires à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du programme e-VD. Plus concrètement, élaboration d'un concept de reporting basé sur 3 volets (informations initiale, suivi, bilan) pour le suivi des démarches de mises en ligne des prestations en vue de l'élaboration de tableaux de bord semestriels à destination du COPIL cyber.

Réseau de ROP

Les ROP constituent les interlocuteurs terrain de la coordination cyber dans les services et offrent un appui de proximité aux chef-fe-s de services pour l'optimisation des processus en amont de leur dématérialisation.

- Constitution du réseau : séance d'information aux CS sur les objectifs et les enjeux de ce nouvel emploi-type additionnel de ROP, à la suite de quoi 40 ROP ont été désignés.
- Animation du réseau : deux rencontres ont été organisées en 2013, qui ont permis aux ROP d'échanger, de mettre à niveau leurs connaissances de la cyberadministration, ainsi que d'illustrer concrètement l'utilisation des nouvelles technologies dans la délivrance de prestations à partir d'exemples de cyberprestation.
- Formation des ROP : élaboration d'un programme de perfectionnement en collaboration avec le CEP et la DSI et animation du premier module « Analyser des prestations et cartographier des processus ».
- Mise en place et alimentation de canaux de communication destinés aux ROP : intranet et forum de discussion.

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/uca>

Rapports de l'UCA

- En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Unité de développement durable (UDD)

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Politique d'achats responsable : groupes de travail et développement d'un réseau

Suite à la publication du Guide sur les achats professionnels responsable en 2010, l'Unité de développement durable et le Canton de Genève ont mis sur pied une formation ayant trait à son utilisation. Depuis, de nombreux acheteurs ont eu l'occasion de suivre ces cours (CADEV, collaborateurs de l'ACV, Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), Centrale d'achats des établissements sanitaires(CADES), CHUV, la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale commune au CHUV et aux HUG (CAIB) , membres de Coord21, collaborateurs de l'EPFL, etc.). A l'issue de cette formation, il a été décidé avec les participants de poursuivre la démarche sur des thèmes précis correspondant à leurs besoins en termes d'achats.

Ainsi, en 2013, l'Association Coord21, en collaboration avec l'Unité de développement durable, a mis sur pied 6 groupes d'échange d'expériences sur les thèmes : Papiers d'hygiène et alternatives, Véhicules et mode de transport, Articles de papeterie et fournitures de bureau, Textiles, Nettoyage des bâtiments, Electronique de bureau et impression.

L'objectif général, commun à tous les groupes de travail, était de réaliser un cahier des charges pour un produit ou service représentatif de chaque thème, et tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux du développement durable. Il s'agissait également de favoriser l'échange d'expériences. Chaque groupe s'est réuni trois fois en 2013. Les 6 ateliers ont rassemblé 118 personnes dans des groupes de travail comprenant de 11 à 25 personnes.

Les participants trouvant utile et nécessaire le maintien de ce réseau, il a été décidé de poursuivre les échanges en 2014 selon des propositions qui sont en cours d'élaboration. Pour rappel, le financement de la démarche pour 2013 a été assuré comme suit : Etat Vaud - 10'000.-, Ville de Lausanne - 10'000.-, Confédération - 15'000.-.

Elaboration de l'outil « Aide à la décision pour la durabilité » (ADD)

Au niveau des politiques publiques, stratégies et projets conduits par l'Administration cantonale, ce sont les outils d'évaluation de la durabilité qui permettent aux porteurs de projets de savoir dans quelle mesure ils sont favorables ou non à un développement durable.

Munie de l'objectif de favoriser la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques conduites par l'Etat, l'Unité de développement durable souhaite promouvoir « l'Aide à la décision pour la durabilité » (ADD) auprès des services dans le cadre d'une phase pilote.

L'ADD – instrument d'analyse, d'évaluation et d'optimisation – permettra de mettre en perspective quelques politiques publiques choisies avec le développement durable, d'en évaluer les effets et de déceler les conflits d'intérêts. L'ADD sera ainsi un moyen concret pour intégrer plus largement le développement durable dans les politiques mises en œuvre par les services et pour s'assurer de leur contribution à la durabilité de l'action de l'Etat.

Sur la base des effets décelés, des recommandations sont formulées pour optimiser le projet. L'ensemble du processus permet de renforcer les aspects positifs, de limiter ceux qui sont négatifs et de mettre en évidence les conflits d'objectifs. Il renforce la vision et l'ancrage d'un développement durable en l'institutionnalisant.

Dans le cadre d'une phase pilote, cinq à six politiques publiques seront choisies par les services pour tester l'ADD. 2013 a été l'occasion de développer la méthodologie et de promouvoir l'outil auprès de certains services qui se sont d'ores et déjà annoncés pour participer à la phase pilote qui débutera en 2014.

Référentiel DD pour les établissements sanitaires

L'outil « EcoEntreprise » permet de faire un état des lieux de développement durable d'une entreprise via une plateforme Internet. Il est utilisé par l'UDD et certains services de l'Etat et sites sont certifiés EcoEntreprise. Dans le cadre de la collaboration du CHUV, de la FHV et de l'UDD, il a été décidé de promouvoir l'utilisation de cet outil par le biais de l'élaboration d'un référentiel de développement durable qui soit propre aux établissements de soins sanitaires. En effet, le CHUV avait profité d'une évaluation en 2005 déjà, et dans ce cadre, le besoin de développer un référentiel pour le milieu de la santé a été ressenti. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de démarches et bonnes pratiques de développement durable dans les établissements de soins.

En 2013, le projet de référentiel a été présenté à l'association H+ qui a accepté d'en faire la promotion auprès de ses membres, puis des groupes de travail ont été mis sur pied suite à une présentation au mois de mai. L'objectif était de mettre en commun les expériences et le savoir d'un plus grand nombre d'établissements de Suisse afin de donner une cohérence au référentiel en devenir.

L'utilisation du référentiel EcoEntreprise pour les établissements sanitaires se fera sur une base volontaire. Cet outil offrira la possibilité à tous les établissements de santé/soins de s'appuyer sur un référentiel reconnu et applicable dans son domaine. Le projet est en cours et dans le courant de 2014, ce référentiel sera à disposition des établissements intéressés à concrétiser leur action pour le développement durable.

Bilan de l'utilisation des critères sur le développement durable dans les appels d'offres

Un des principes énoncés dans la loi vaudoise sur les marchés publics est le respect des principes du développement durable. Ce principe se matérialise dans la grille de critères de la directive DRUIDE, sous chiffre 4, « Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire ». Plus précisément, il s'agit des sous-critères 4,2 et 4.4 : Contribution de l'entreprise à la composante sociale et environnementale du développement durable.

Des fiches de notation de la contribution du soumissionnaire aux composantes sociales et environnementales du développement durable ont été mises à disposition des services adjudicateurs (fiches 42 et 44) avant d'être introduites dans la directive Druide. Leur utilisation a bénéficié, sur demande, de l'appui de l'UDD. Aujourd'hui, alors que leur utilisation est généralisée au sein de l'administration, un bilan de la démarche ainsi qu'une mise à jour des fiches sont nécessaires.

Ce bilan a été réalisé par l'UDD. Les résultats donnent une vision factuelle de l'utilisation de ces fiches. Il s'agira ensuite de procéder à une révision de leur contenu afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de renforcer la prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés publics.

Stratégie pour les communes

Suite à la diffusion du Guide des actions pour la durabilité pour les communes en 2010, les membres de l'association Coord21, dont certaines communes vaudoises, ont émis le besoin d'être soutenus par l'Etat pour agir en faveur du développement durable. De ce constat, il a été décidé de mettre sur pieds une « Stratégie pour les communes ». L'objectif est que des communes, avec un nombre restreint d'habitants (moins de 5'000), puissent s'engager concrètement pour le

développement durable.

L'année 2013 a été l'occasion de conduire une réflexion sur cette stratégie qui puisse les convaincre de s'engager. Il a été décidé d'orienter cette Stratégie sur un axe thématique annuel pour les années 2014-2017. Parmi les axes pressentis nous pouvons citer : les achats, l'alimentation dans la restauration collective, les quartiers durables, la participation et l'évaluation de projets.

La « Stratégie pour les communes » sera finalisée au début 2014 après avoir consulté différents partenaires de l'Etat dont l'Union des communes vaudoise et l'Association des communes vaudoises.

Durabilité et restauration collective

En 2013, ont été diffusés les résultats de l'étude concernant la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le Canton de Vaud. Ils mettent en perspective le fait que ces produits ont une large place dans les achats effectués dans la restauration collective publique. La réflexion en lien avec les pistes d'améliorations proposées en vue de systématiser cette tendance est conduite par le SAGR et l'UDD et une stratégie concernant l'alimentation de proximité est en cours d'élaboration. Elle sera mise en phase avec le projet de Stratégie pour les communes présenté ci-dessus.

Collaboration avec l'Ecole hôtelière de Lausanne : Phase test pour l'outil « Beelong »

Depuis 2008, l'Ecole hôtelière de Lausanne a développé, en collaboration avec l'UDD, un outil nommé Beelong. Il a pour but de permettre aux acheteurs et aux chefs de cuisine des cafétérias et lieux de restauration collective d'identifier les sources d'impact environnemental de leurs achats de produits alimentaires. Cet outil offre également l'opportunité de sensibiliser les professionnels de la restauration et la clientèle à l'alimentation durable.

L'utilisation de Beelong dans le cadre d'une phase pilote conduite en 2013, notamment sur le site de Marcelin, a permis de collecter des informations précieuses des utilisateurs pour la poursuite de son développement. Cet outil correspond à un besoin et une demande des restaurateurs et comble une lacune importante car aucun outil ne permet actuellement une telle analyse. Suite à sa finalisation, Beelong sera promu par l'UDD dans le cadre de la « Stratégie pour les communes » et auprès des cafétérias gérées au sein de crèches et d'instituts médicosociaux.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Unité de développement durable (UDD)
Sources d'informations complémentaires

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de enfants hors de leur milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumis à autorisation et surveillance. Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré- ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), dont la mise en œuvre est confiée à l'Office de l'accueil de jour des enfants

Quant à la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour, elle est déléguée, en application de la loi sur l'accueil de jour des enfants, aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Elaboration des directives (cadres de référence et référentiel de compétences)
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'Etat
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaires
- Autorités communales
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour
- Réseaux d'accueil de jour des enfants
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ)

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Evénements marquants, évolutions significatives

A fin 2013, ce sont plus de 600 structures d'accueil collectif qui sont soumises au régime d'autorisation, soit près de 19'000 places d'accueil et qui font l'objet de visites de surveillance régulières de la part des chargées d'évaluation de l'OAJE. Durant l'année, l'OAJE a octroyé 272 nouvelles autorisations dont 221 concernent des renouvellements ou modifications d'autorisation. De plus, au courant de cette année, 60 nouveaux projets ont été déposés et ont fait l'objet de préavis.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

En mai 2013, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants portant sur la période 2007 à 2011 dont il ressort principalement que le système incitatif des subventions par l'intermédiaire de la Fondation de l'accueil de jour des enfants est efficace. En effet, depuis l'introduction de la loi, ce sont plus de 5000 places subventionnées qui ont été créées, ce qui représente une augmentation de près de 40% par rapport à la situation de 2006. De plus, StatVD relève que 89% des places créées l'ont été par les institutions membres d'un réseau d'accueil de jour (sources : StatVD, octobre 2013).

Le Conseil d'Etat a également accompagné son rapport de différentes propositions de modifications législatives qui visent entre autres mesures à augmenter l'offre en places d'accueil par un accroissement substantiel de la contribution de l'Etat à la Fondation de l'accueil de jour des enfants. Par l'adoption de ses modifications législatives en août 2013, le Grand Conseil a approuvé l'augmentation de plus de 10 millions de la contribution totale de l'Etat qui passe ainsi de 18,4 millions à 28,16 millions. De plus pour sécuriser le mécanisme de financement dans la durée et en augmenter la prévisibilité, le Grand Conseil a également approuvé la fixation par décret de cette contribution de l'Etat qui tiendra compte du rythme de l'année scolaire. Ces mesures permettent la mise en œuvre d'un des axes majeurs du programme de législature au titre du développement de l'accueil de jour des enfants.

Par ailleurs, afin d'inciter de manière plus forte les entreprises à mettre en place des structures d'accueil et afin de favoriser les collaborations entre les entreprises et les réseaux d'accueil, tel que voulu par le programme de législature, la FAJE pourra s'appuyer sur une nouvelle disposition légale, également approuvée par le Grand Conseil en août 2013.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Accueil de jour des enfants (OAJE)
Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Service des routes (SR)

Groupes de prestations

62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Inauguration de la correction de la Chaudanne (commune de Rossinière)

Le 1er novembre 2013, Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat en charge des infrastructures et des ressources humaines, a inauguré la fin des travaux de la correction routière de la Chaudanne, entre Rossinière et Château-d'Oex. Cet événement a marqué la fin du chantier le plus considérable sur le réseau routier du canton depuis l'achèvement de la route transchablaisienne H144.

Une chaussée trop étroite, un passage à niveau facteur de risques et entravant la circulation, une sinuosité excessive pour une route principale : trois facteurs principaux ont justifié les travaux sur cette voie d'accès qui, avec la route du col des Mosses, contribue à désenclaver le Pays-d'Enhaut.

A la suite des études décidées en juin 2009 pour 2,18 millions de francs, le Grand Conseil avait accordé un crédit de 20,4 millions en mars 2011 pour financer ce projet, comprenant également l'élargissement du virage des Rez, à l'ouest de Rossinière. Tant la planification présentée que le budget prévu ont été respectés.

L'ouvrage d'art principal de la correction de la Chaudanne est un nouveau pont de 190 mètres au-dessus de la ligne du MOB. Ouvert à la circulation en août 2013, il remplace un passage à niveau. Le chantier a compris d'autres travaux lourds, tels que la réfection d'un pont, l'élargissement de la chaussée (en démolissant et reconstruisant des murs de soutènement ou en abattant le rocher à l'amont), la réfection complète des revêtements, canalisations et équipements liés à la route.

Ces importants travaux se sont effectués dans un environnement sévèrement contraint, marqué par la topographie particulière du lieu et par les conditions climatiques parfois difficiles. Le trafic routier et ferroviaire a été maintenu en permanence.

www.vd.ch/chaudanne

Inventaire des ouvrages de soutènement

Le crédit d'étude de 4'950'000 francs pour financer l'inventaire et l'étude de risque des ouvrages de soutènement du réseau routier cantonal a été voté par le Grand Conseil le 5 février 2013. Le but de ces études est d'établir l'état des lieux de tous les murs de soutènement bordant les routes cantonales, sur les tronçons hors traversée de localité, et de planifier une série de mesures permettant d'assurer leur sécurité, leur surveillance et leur entretien.

En 2013, l'ensemble de la région Est a été inventorié. Le choix de cette région en priorité découle de la densité importante de murs, principalement due à la topographie accidentée de ce secteur. Cette première opération a permis de calibrer la grille d'analyse des risques, en préparation de l'inventaire des trois autres régions, et de gagner en expérience et en connaissance de ces ouvrages sensibles, dont l'entretien a parfois été insuffisant depuis plusieurs dizaines d'années.

L'inventaire de la région Est a également permis de préciser la nature de nos murs, dont la majorité consiste en des ouvrages en maçonnerie d'une hauteur moyenne d'environ 2 mètres. Plusieurs mesures d'urgence ont été identifiées et l'ampleur des investigations supplémentaires (surveillances, sondages, contrôles, inspection) a été évaluée.

Fin 2013, le mandat pour l'inventaire de la région Centre a été adjudgé pour démarrer début 2014. L'appel d'offre mandataire pour les régions Ouest et Nord sera réalisé d'ici mi-2014.

Crédit pour la route cantonale Ollon - Villars-sur-Ollon

La route cantonale 719 Ollon – Villars-sur-Ollon est en très mauvais état entre la sortie du village de Huémoz et le lieu-dit Les Tannes. La largeur de la chaussée y est insuffisante pour assurer la sécurité des véhicules, en particulier lors du croisement avec des poids lourds. La surface de roulement est irrégulière et déformée par des glissements de terrains instables.

Pour faire les études aboutissant à un projet de correction, le Grand Conseil avait accordé un crédit d'étude de 715'000 francs en novembre 2009. En septembre 2013, le Conseil d'Etat a adopté une demande de crédit d'investissement de 15'750'000 francs pour financer la réhabilitation de ce tronçon de route. Le Grand Conseil l'a avalisé le 19 novembre 2013.

Le projet prévoit de ralentir, voire stabiliser les désordres géologiques, d'améliorer le tracé, d'élargir la chaussée, de sécuriser les accès riverains et d'évacuer les eaux météoriques. Sous réserve du résultat des enquêtes publiques, les travaux seront réalisés sur trois ans, de l'été 2014 à 2016, hors saison hivernale.

<http://www.vd.ch/themes/mobilite/routes/projets-routiers/rc-719b-huemoz-les-tannes/>

Routes cantonales en traversée de localité : le retour des subventions

Dans le canton de Vaud, les tronçons de routes cantonales délimités par les panneaux d'entrée et de sortie portant le nom des localités (traversées de localité) sont propriété des communes, qui en assument les charges d'entretien. La loi prévoit

que les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier cantonal pour les travaux d'entretien constructif.

Suspendu depuis 2003, ce subventionnement a fait partie des négociations financières entre le Conseil d'Etat et les communes, qui ont abouti à un protocole d'accord en juin 2013. Lors de sa séance du 5 novembre 2013, le Grand Conseil a accepté les conséquences financières de ce protocole d'accord, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat à la motion André Marendaz.

Monsieur l'ancien député André Marendaz proposait une reprise par le Canton des routes cantonales en traversée de localité moyennant une nouvelle répartition de tronçons routiers entre les communes et le Canton. Le Conseil d'Etat a préféré maintenir le statu quo concernant la propriété des routes cantonales en traversée de localité, au profit de la levée du moratoire et d'un préfinancement routier de 40 millions de francs.

Avant le moratoire, l'Etat consacrait en moyenne un million de francs par année à ce subventionnement. Dès 2014, les moyens à disposition sont nettement plus importants, de l'ordre de 10 millions par année pour la période 2014-2020.

Le Service des routes a édité un fascicule expliquant la procédure relative à l'obtention de ces subventions, disponible sur internet à l'adresse : www.vd.ch/sr > publications.

Sécurité des collaborateurs d'entretien

En été 2013, deux collaborateurs en charge de l'entretien du réseau routier ont été victimes de graves accidents dans l'exercice de leurs fonctions. Fortement choqué par ces accidents et attaché à améliorer toujours plus la sécurité de ses collaborateurs, le Service des routes a poursuivi une concertation mise en place avec des collaborateurs des routes nationales et des routes cantonales, afin d'identifier des propositions d'actions pour réduire les dangers des activités d'entretien.

Ces propositions déboucheront sur des actions concrètes à mettre en œuvre en 2014. Elles compléteront les mesures déjà en place : équipements de protection individuelle, visibilité des véhicules de service, achat de camions tampons, automatisation de certaines tâches, formation sur la sécurité, visites médicales, campagne de sensibilisation "[Nous travaillons pour vous. Respectez notre sécurité](#)", etc.

MISTRA

Le système MISTRA est un ensemble modulaire d'applications permettant la gestion des données métiers relatives aux routes (revêtements, ouvrages d'art, trafic, accidents). Il est financé et développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) qui le met à disposition des cantons. Il constitue une plate-forme de type SIG, intégrée, conviviale, permettant d'afficher et d'analyser les données routières.

Le Service des routes a décidé d'introduire MISTRA afin de remplacer les applications actuelles fonctionnant avec des technologies dépassées et des bases de données séparées. Le projet d'introduction est en cours depuis 2010; il est conduit conjointement par notre service et la DSI.

Commencés en 2012, les travaux de migration de données se sont poursuivis en 2013. Ils concernent principalement les données de géométrie des axes des routes cantonales, mais aussi toutes les informations concernant les revêtements et l'état de la chaussée. La migration s'est terminée en automne 2013 pour les axes et en décembre pour les données de la chaussée. Les deux applications permettant de gérer ces données sont maintenant en production au Service des routes et les collaborateurs spécialistes concernés ont été formés dans le cadre de cours organisés par l'OFROU, pour les cantons partenaires de MISTRA.

En 2013, le service a également démarré un projet pour l'introduction d'une application destinée à traiter et analyser les données de comptage de trafic.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
149	Mise en place d'un outil de suivi des boucléments trimestriels	Validée CS	Est intégré dans l'ERP SAP en 2014
150	Dématérialisation du flux interne du courrier entrant et sortant	Validée CS	Fait partie du schéma directeur informatic SR adopté en 2013. Sera réalisé avec en 2014-2015
154	Mise en place d'un formulaire électronique "Bulletin de prêt, location, livraison (stock signalisation CEB)"	Validée CS	Réalisé le modèle E27-11
155	Mise en place d'un formulaire électronique "Demande légalisation signalisation pour commune avec délégation de compétences"	Validée CS	En attente jusqu'en 2016 avec la mise place, avec la DSI, de l'application LE
156	Mise en place d'un formulaire électronique "Avis de pose de la signalisation"	Validée CS	En attente jusqu'en 2016 avec la mise place, avec la DSI, de l'application LE
159	Délivrance sous forme électronique de certaines autorisations pour des objets ne relevant pas de la sécurité	Partiellement réalisé	Formulaire "demande de conduite de fi est à disposition sur le site du SR
161	Simplification du stockage des fiches LISA	Partiellement réalisé	Avis de juristes obtenu, rédiger la direc

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service des routes (SR)
Sources d'informations complémentaires

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Soutien aux mobilités douces : modification de la Loi vaudoise sur la mobilité et les transports publics (LMTP) du 27 août 2013 et crédit-cadre en faveur des deux-roues

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur les transports publics du 11 décembre 1990 qui est devenue la loi sur la mobilité et les transports publics.

L'objectif principal de la modification légale est de soutenir des mesures infrastructurelles pour les réseaux cyclables en agglomération, ainsi que des actions de promotion de l'utilisation du vélo et de la marche à pied. Simultanément, un premier crédit-cadre de 13.3 millions a été accordé par le Grand Conseil pour cofinancer une série d'aménagements cyclables issus des projets d'agglomération de première génération.

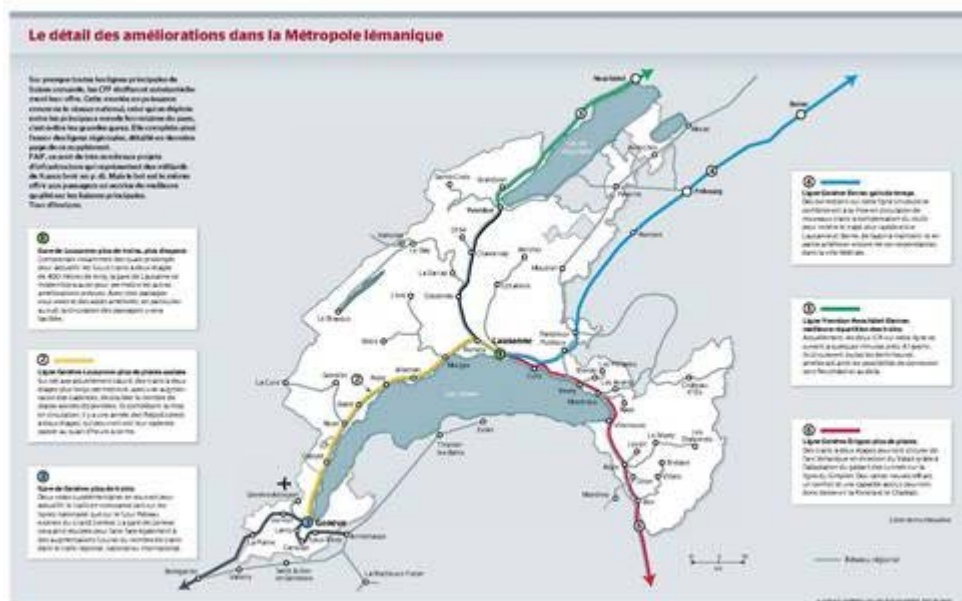
Complémentaires des transports publics et des moyens de transports individuels motorisés (voitures ou deux-roues), les modes doux de mobilité que sont le vélo et la marche à pied permettent des déplacements écologiques et économiques, avec un impact positif sur la santé. En milieu urbain, le vélo peut même se révéler le mode le plus flexible et le plus rapide. Pour augmenter la part des mobilités douces dans le total des déplacements, encore très faible dans le canton de Vaud, il s'agit donc de réaliser, en particulier pour les deux-roues, des aménagements qui permettent une circulation plus aisée, plus sûre et plus fluide. Avec 80% des emplois et 70% des habitants, les agglomérations offrent un terrain propice pour réaliser de telles améliorations infrastructurelles. Par ailleurs, ces modes de transport doivent faire l'objet d'une promotion systématique, tant auprès du grand public que des responsables techniques de projets routiers ou urbains.

Les projets d'aménagements cyclables sont subventionnés par le canton à un taux de 15% ou 20% selon le type d'objet concerné. L'octroi d'un tel soutien dépend de la validation, par la Confédération, des mesures proposées dans le cadre des projets d'agglomération. Le premier crédit-cadre de 13.3 millions qui accompagne la révision légale permet de soutenir les aménagements qui sont prêts à être réalisés.

La modification de la loi a été également l'occasion de procéder à une importante mise à jour. Les adaptations sont liées à l'évolution des bases légales et règles cantonales en matière d'organisation du Conseil d'Etat, de délégations de compétences, de subventions, de participations à des personnes morales, de finances et de procédure administrative. La loi fixe le cadre légal de référence pour les délégations de compétences concernant les tâches confiées par la Confédération aux cantons dans le domaine de la mobilité, notamment de la mobilité douce, des transports publics, des transports à câbles et de l'aviation.

Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

Le 21 juin 2013, les Chambres fédérales ont adopté les actes normatifs concernant le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Ce projet sera soumis en votation populaire le 9 février 2014. En cas d'adoption, le projet entrera en vigueur au 1er janvier 2016.



Le financement de l'infrastructure ferroviaire sera assuré par un fonds alimenté annuellement comme suit en francs:

Sources actuelles : 3.97 milliards, dont :

- Fonds FTP actuel : 1,57 milliard, dont 0,95 milliard par la redevance sur les poids lourds liée aux prestations (RPLP), 0,36 milliard financé par la TVA, 0,26 milliard provenant de l'impôt sur les huiles minérales (jusqu'au remboursement de l'avance, vers 2030).
- Finances fédérales ordinaires : 2,4 milliards (y c. augmentation de 100 millions), indexé sur la croissance économique réelle (PIB) et le renchérissement.
- Nouvelles sources: 0.76 milliard, dont :
- Augmentation nette des contributions cantonales : 200 millions ; en tout, les cantons verseront 500 millions de francs au fonds dont 300 millions de francs constituent un délestage de leur charge actuelle pour le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés (la part cantonale actuelle vaudoise est de 51% aux indemnités d'exploitation, aux indemnités d'amortissement et aux prêts conditionnellement remboursables , le 49% étant financé par la Confédération).
- Impôt fédéral direct (défalcation maximum des frais de transport): 200 millions.
- Augmentation de un pour mille de la TVA – mesure temporaire limitée à 2018 – 2030: 360 millions.

Les Chambres fédérales ont modifié le projet du Conseil fédéral concernant la participation des cantons. Dans le projet initial, les cantons finançaient directement les installations publiques d'accueil des gares pour un montant annuel estimé à 500 millions.

Les projets prévus jusqu'en 2025 permettront d'importants investissements sur le réseau ferroviaire intéressant le canton (source : site information de la Confédération sur la votation FAIF) :

Programme de développement stratégique PRODES 2025 pour 6,4 milliards de francs

- L'aménagement de la gare de Genève et la réalisation de deux voies d'évitement pour les trains de marchandises à Founex et à Denges permettent, en combinaison avec l'aménagement de la gare de Lausanne (cf. ZEB ci-dessous), un développement substantiel de l'offre sur tout l'arc lémanique: trains supplémentaires, trains plus longs, trains à deux étages.
- Réduction des temps de parcours entre Lausanne et Berne grâce à l'utilisation de trains à compensation de roulis (WAKO) et à l'aménagement de l'infrastructure.
- Cadence au quart d'heure entre Vevey et Blonay.

Raccordement au réseau européen à grande vitesse R-LGV

- Lausanne : extension des voies de garage des Paleyres, se trouvant à l'est de la gare. une voie est financée dans le cadre de la loi sur le raccordement aux lignes à grande vitesse (R-LGV) ; deux voies le sont par le mandat de prestations d'infrastructure CFF.
- Daillens - Vallorbe : adaptation du profil d'espace libre pour les trains TGV à deux niveaux.
- Vallorbe : amélioration de l'accès aux trains.

Développement de l'infrastructure ferroviaire ZEB

- Trains à deux niveaux de 400 mètres de longueur sur les lignes du Plateau et du Simplon et cadence au quart d'heure entre Cully-Cossonay: 4ème voie et saut-de-mouton entre Lausanne - Renens ; en Gare de Lausanne, quais élargis de 400 mètres de longueur avec trois nouveaux passages.
- Lausanne - Brigue : adaptation du profil d'espace libre pour la circulation des trains à deux étages permettant le prolongement des trains IR/RE en direction du Chablais et du Valais.
- Augmentation de la capacité entre Puidoux – Palézieux.

Fonds d'infrastructure (projets d'agglomération)

- Aménagement des gares de Cully et La Sarraz pour la cadence au quart d'heure entre Cully – Cossonay.

Conventions de prestations d'infrastructure

- Rolle: rehaussement et prolongement de quai.
- Renens: amélioration de l'accès aux trains.
- Extension des voies de garage de Lausanne, aux Paleyres (voir ci-dessus).
- Augmentation des prestations à Yverdon.
- Modernisation, adaptation du profil d'espace libre et sécurisation de la ligne entre Palézieux et Payerne.
- Lausanne-Echallens-Bercher (LEB): Tunnel de l'Avenue d'Echallens, à Lausanne.
- Transports publics du Chablais (TPC): Augmentation de la capacité Aigle – Monthey.

Ces développements correspondent aux objectifs du plan directeur cantonal vaudois, des projets d'agglomération et du programme de législation. Leur inscription dans les programmes de la Confédération résulte en grande part de

Décrets du 27 août 2013 concernant l'acquisition de matériel roulant par les chemins de fer régionaux vaudois et l'octroi de prêts conditionnellement remboursables concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadr

Le 27 août 2013, le Grand Conseil a adopté les deux décrets suivants :

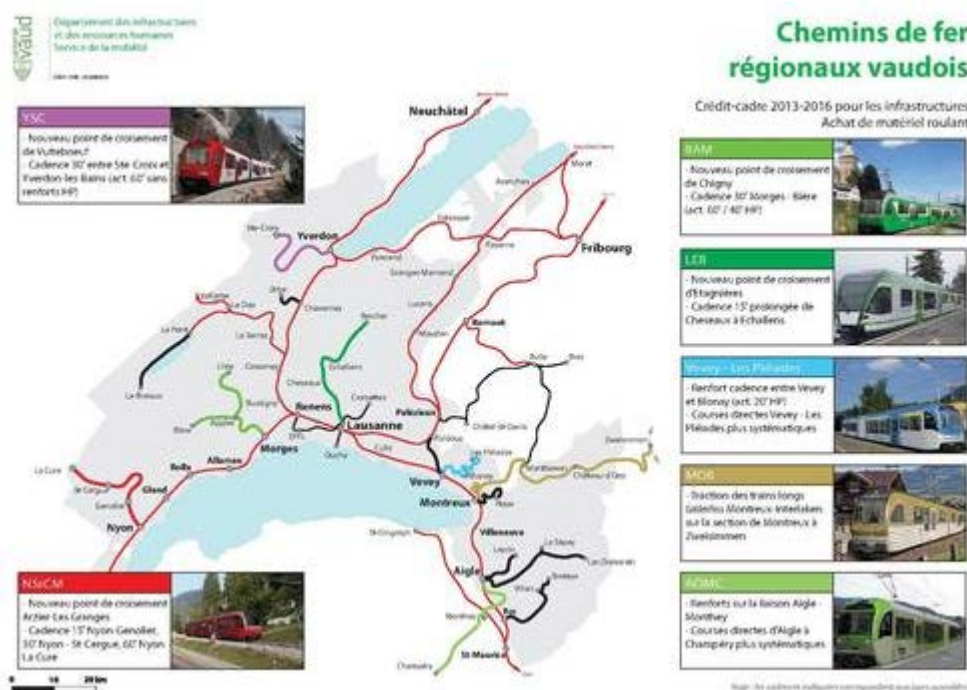
- accordant à la compagnie du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB), aux Transports de la région Morges - Bière - Cossonay SA (MBC), aux Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR), à la Compagnie du chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez SA (NStCM) et aux Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Sainte-Croix SA (TRAVYS) une garantie de l'Etat de 157.7 millions de francs pour l'acquisition de matériel roulant
- accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de 144.7 millions de francs pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux chemins de fer privés concernant les contributions d'investissement destinées à l'infrastructure (3e crédit-cadre cantonal)

Ces deux décrets assurent le financement du renouvellement et de l'extension du parc de matériel roulant ainsi que la part cantonale au financement de l'entretien et du développement de l'infrastructure ferroviaire, pour un montant total d'environ 300 millions de francs.

L'utilisation des transports publics pour les déplacements pendulaires domicile-travail augmente de façon constante depuis plusieurs années. Leur part dans la distance moyenne parcourue quotidiennement est ainsi passée de 14% en 2000 à 30% en 2010. Le programme d'investissement adopté par le Grand Conseil permet d'offrir les capacités de transport supplémentaires pour répondre à la croissance future de la demande.

En incluant les investissements et garanties fédéraux ainsi que les contributions des autres cantons pour les lignes intercantionales, les projets visés par les deux décrets présentés impliquent des investissements de près de 670 millions de francs dans des lignes desservant le canton de Vaud.

La planche suivante présente la synthèse de ces investissements :



Projets d'agglomération

Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation concernant le projet d'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 (période 2015 – 2018). Le message sera soumis aux Chambres fédérales en 2014. Celles-ci avaient adopté le 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011 pour les projets de 1ère génération, soumis en 2008. Le financement porte sur les projets de 2e génération qui ont été présentés en 2012 à l'Office fédéral du développement territorial. Le canton de Vaud est intéressé à cinq projets d'agglomération qui touchent son territoire : agglomération Lausanne-Morges, Rivelac (Riviera), aggroY (Yverdon-les-Bains), Agglo Chablais et Grand Genève.

Trois projets d'agglomération pour le canton de Vaud ont été retenus pour un co-financement : AggloY (financement fédéral de 10,94 millions), Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM, financement fédéral de 135,19 millions) et Grand Genève (financement fédéral de 197,6 millions, dont 29,4 millions pour la part vaudoise). Le PALM a reçu la meilleure évaluation pour l'effet des mesures prévues, alors que Grand Genève arrive en 3e position parmi les 41 projets déposés.

Dans sa réponse du 16 octobre 2013, le canton a relevé que les projets Rivelac et Chablais Agglo doivent aussi être intégrés dans la liste des projets bénéficiant d'un cofinancement fédéral. Le canton a demandé que les priorités de réalisation des projets dans les agglomérations soient coordonnées avec les autres projets conduits par la Confédération. Ainsi, les aménagements proches des gares qui connaîtront des développements des prestations ferroviaires devraient être aussi cofinancés pour permettre une coordination temporelle, notamment la 1ère phase des travaux du métro m3 en relation avec le projet de transformation de la gare de Lausanne.

Organisation des entreprises de transport public

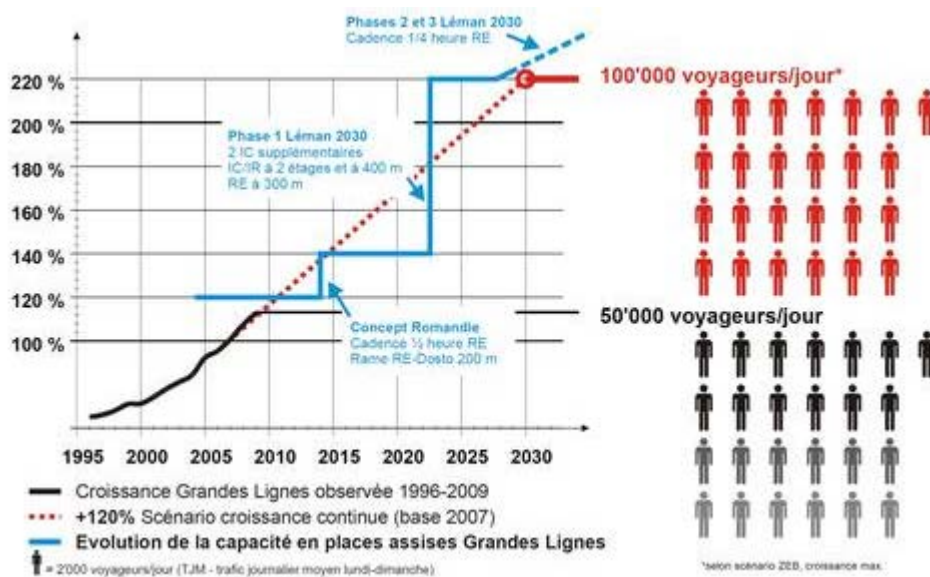
Le 4 décembre 2013, le Conseil d'administration du chemin de fer Lausanne - Echallens - Bercher SA (LEB) a décidé de confier son exploitation aux Transports publics de la région lausannoise (tl), tout en conservant sa raison sociale et son identité de marque. Le personnel LEB sera transféré aux tl. Le regroupement apportera d'importantes synergies, notamment pour la réalisation de l'important programme d'améliorations techniques 2013 – 2016.

Les Transports publics Vevey – Montreux – Chillon – Villeneuve (VMCV) et les Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR) ont engagé un processus visant à une fusion juridique des deux entreprises en 2014. La direction sera assurée par le Montreux Oberland bernois (MOB), comme c'est déjà le cas pour le MVR. De même, le personnel du VMCV sera transféré au MOB.

Léman 2030

Le 21 décembre 2009, la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) avaient signé une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Le projet est désigné sous le terme de Léman 2030.

L'objectif du projet Léman 2030 est de doubler le nombre de places assises à cet horizon.



Le canton de Vaud s'est notamment engagé à assurer le préfinancement des études du réaménagement de la gare de Lausanne et du saut-de-mouton de Malley. Les travaux d'infrastructure sont financés par la Confédération sous réserve de l'acceptation du projet FAIF, le 9 février 2014. Le budget est évalué à plus d'un milliard de francs pour les diverses mesures de mise à niveau et d'augmentation de la capacité sur le tronçon allant de la gare de Lausanne à celle de Renens.

Projet de 4ème voie entre Lausanne et Renens

Une étape importante du programme Léman 2030 a été franchie avec la mise à l'enquête publique du projet de 4ème voie entre Lausanne et Renens qui comprend aussi la construction d'un saut-de-mouton dans le secteur de Malley et le réaménagement de la gare de Renens. Le saut-de-mouton permet à la voie Genève – Berne de franchir en pont les deux voies de l'axe Pied du Jura – Simplon, de manière à séparer les circulations entre les deux axes. L'enquête s'est déroulée du mercredi 29 mai 2013 au jeudi 27 juin 2013. Une dizaine d'interventions ont été enregistrées. Le calendrier prévoit que l'Office fédéral des transports (OFT) puisse approuver les plans au 1er semestre 2014. Les travaux pourraient ainsi débuter dès le 2ème semestre 2014 avec pour objectif la mise en service de la 4ème voie à la fin de 2018.

Horaire « Travaux Lausanne 2016 »

L'OFT, les CFF et les cantons ont étudié un nouvel horaire pour les circulations des trains en Suisse occidentale. Cet horaire est lié aux travaux de construction de la 4ème voie Lausanne – Renens et du saut-de-mouton de Malley ainsi qu'aux réaménagements des gares de Lausanne et de Renens. Les chantiers seront conduits entre 2016 et 2025. L'horaire devra permettre de concentrer la circulation des trains sur deux voies entre Lausanne et Renens (actuellement trois voies) et sur six voies à quais en gare de Lausanne (actuellement huit voies). Ces restrictions permettront de faciliter les travaux, d'améliorer leur sécurité et de réduire leur durée. Enfin, les temps de parcours entre Renens et Lausanne seront augmentés de 3 minutes environ pour tenir compte des mesures de ralentissement des trains.

Cet horaire entrera en vigueur en décembre 2015.

A fin 2013, une solution a été trouvée qui permet de maintenir l'offre actuelle moyennant diverses adaptations d'horaire, notamment sur la ligne du Pied du Jura. Les deux trains ICN seront décalés de trente minutes, ce qui offrira une cadence semi-horaire sur la relation Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne – Zurich. En revanche, davantage de transbordements seront nécessaires à Bienne pour se rendre dans le Jura et à Bâle. Des ajustements seront aussi nécessaires sur la ligne du Simplon. Le projet d'horaire doit être finalisé en 2014.

Projet de transformation de la gare de Lausanne

Le 22 novembre 2013, les partenaires ont rendu public le projet de transformation de la gare de Lausanne avec l'ouverture

d'un pavillon d'information pour la clientèle et pour les riverains. Le projet prévoit des quais prolongés et élargis de manière à accueillir des trains de 400 mètres de long, trois passages sous-voies, des interfaces améliorées au nord comme au sud, une marquise historique préservée tout en étant légèrement déplacée. Ces installations permettront de répondre au doublement de la fréquentation de la gare attendu ces prochaines décennies.



Ces développements exigent une totale redéfinition de la surface et des sous-sols de la gare. Les trois nouveaux passages seront aussi considérablement élargis et rehaussés pour permettre une meilleure répartition des flux de voyageurs. Le sous-sol de la place de la gare sera excavé pour assurer les échanges avec la future station du métro m2 et avec la station actuelle du m2. Cette dernière sera affectée à une nouvelle ligne m3. Les interfaces avec la place de la Gare et avec la rue du Simplon seront également améliorées.

La procédure d'approbation des plans (permis de construire) devrait démarrer à la fin 2014. Le début des travaux dans la gare de Lausanne est prévu pour 2017.

Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois : mise à l'enquête de la première étape du tram t1

L'année 2013 a été principalement consacrée au traitement des oppositions résultant de l'enquête publique de la première étape du réseau-t qui s'est déroulée en juin 2012 en application de la Loi fédérale sur les chemins de fer.

Une mise à l'enquête complémentaire a eu lieu en octobre 2013 pour séparer clairement la construction de la nouvelle liaison routière Vigie-Gonin, constitutive du projet, de celle d'un bâtiment public communal projeté par la Ville de Lausanne, prévu sous cette nouvelle route, la Maison du livre et du patrimoine.

Par ailleurs, différents lots de construction de la première étape du tramway t1 ont fait l'objet de mises en soumission publiques afin de finaliser le budget sur la base d'offres d'entreprises.

Le programme de construction prévoit le début des travaux au 2ème semestre 2014 sous réserve de l'octroi du permis de construire par l'Office fédéral des transports (OFT), puis de son entrée en force, en cas d'éventuels recours.

Ci-dessous, une illustration du tramway à la station du Galicien :



Réaménagement de la Route cantonale 601 Croisettes - Chalet-à-Gobet (route de Berne) et développement de l'offre de transports publics dans le Jorat et la Broye

Le projet de requalification de la route cantonale (RC) 601 entre Les Croisettes et le Chalet-à-Gobet, en discussion depuis plusieurs années, a abouti à un accord le 22 janvier 2013 entre les communes territoriales de Lausanne et d'Epalinges et les représentants des habitants de la Broye.

Le tronçon concerné de la RC 601 voit circuler de 15'000 véhicules par jour, au Chalet-à-Gobet, à 20'000 véhicules par jour, à l'arrivée au carrefour des Croisettes, avec une augmentation faible mais constante prévue pour les années à venir. La RC 601 sert à la fois au transit des habitants de la Broye, pour accéder à l'agglomération et à l'autoroute A9, mais elle revêt également une fonction de desserte pour un certain nombre de zones riveraines aujourd'hui en développement. Il s'agit en outre d'une route à risques appelant des améliorations pour augmenter la sécurité des usagers.

Le projet adopté prévoit pour le tronçon concerné de la RC 601, la création d'une voie de bus à la descente, à côté de la voie de circulation, et de deux voies de circulation à la montée, l'objectif étant de préserver l'accès à Lausanne et à l'autoroute A9 pour les usagers en provenance de la Broye, le matin comme le soir. Les cyclistes pourront emprunter la voie de bus à la descente et bénéficieront d'un parcours sécurisé à la montée, séparé en certains endroits de la route elle-même. Deux giratoires seront créés : l'un à Epalinges, en dessous de la Croix-Blanche, et l'autre à la hauteur de l'École hôtelière de Lausanne. Enfin, une limitation à 70 km/h de la vitesse dès le giratoire de l'École hôtelière et la pose d'un nouveau revêtement routier phono-absorbant contribueront à sécuriser le tronçon et à préserver la qualité de vie des riverains.

Parallèlement, la desserte par transports publics du Jorat et de la Broye est améliorée par étapes. Au changement d'horaire du 15 décembre 2013, une nouvelle ligne CarPostal (75) et des améliorations de l'offre sur les lignes tl existantes (62 et 65) et CarPostal (85) renforcent la desserte de la région Jorat – Haute-Broye : deux fois plus de bus entre Moudon et les Croisettes aux heures creuses, de nouvelles offres et connexions à Mézières, un temps de parcours plus rapide pour Forel, Savigny et Servion ; 36 départs par jour à Savigny contre 24 précédemment. Cette réorganisation représente une augmentation de 800'000 francs environ des indemnités versées aux entreprises de transport public.

La nouvelle ligne 75 relie Mézières à la Sallaz avec connexion au m2, via Ferlens, Les Cullayes et Savigny. Les cars postaux circuleront 7 jours sur 7, avec 16 allers-retours par jour du lundi au vendredi, six le samedi et quatre le dimanche. Les villages de Ferlens et des Cullayes bénéficient d'une liaison directe jusqu'en ville de Lausanne. La nouvelle ligne CarPostal partagera un tronçon commun entre Savigny et La Sallaz avec la ligne tl 65, dont la fréquentation a progressé de près de 30% depuis 2009. En outre, la ligne tl 65 est prolongée du Zoo de Servion jusqu'à Mézières, renforçant ainsi l'offre en transport public et les connexions depuis cette commune. Avec la ligne 85 de CarPostal (reliant Servion à Palézieux via Oron-la-Ville), qui assure la desserte systématique des villages avec un horaire simplifié, le réseau améliore encore l'irrigation fine du territoire qui doit favoriser son utilisation. Autre amélioration d'importance, la ligne tl 62 Moudon – Mézières – Croisettes est exploitée à la demi-heure toute la journée contre chaque heure précédemment aux heures creuses.

En collaboration avec le canton de Fribourg et la Communauté régionale de la Broye (COREB), le DIRH a présenté le 8 novembre 2013 un projet de réorganisation des prestations des bus, dans les districts fribourgeois de la Broye et vaudois de la Broye-Vully. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le cadre de la 2e étape du RER Fribourg, qui entrera en vigueur en décembre 2014. Elle permettra un accès plus direct et plus rapide à Estavayer-le-Lac, Payerne, Domdidier et Avenches, et garantira les correspondances avec le trafic ferroviaire. Une procédure de consultation a été engagée sur l'avant-projet d'horaire.

Enfin, les études d'amélioration de l'offre ferroviaire de la Broye se poursuivent avec les CFF. L'objectif est d'offrir en 2017, un train toutes les demi-heures vers Payerne et une liaison directe Lausanne-Avenches, sans changement à Payerne. Les

installations de sécurité de la ligne devront être entièrement renouvelées par les CFF.

Compagnie générale de navigation sur le Léman

Le 5 avril 2011, le Grand Conseil avait adopté le projet de décret accordant un crédit de 16,6 millions pour la participation de l'Etat à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24,8 millions, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman.

Suite à la réorganisation de la société lors de l'assemblée générale du 16 mai 2012, le programme d'investissements a pu être engagé. Le "Vevey" rénové a été inauguré le 16 novembre 2013 (photo : source CGN).



Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service de la mobilité (SM)
Sources d'informations complémentaires

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Groupes de prestations

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Conformément au plan directeur cantonal des SI (socle) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi en 2013 la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des systèmes d'information, tout en assurant la disponibilité et la sécurité des systèmes nécessaires quotidiennement au fonctionnement de l'Administration (mise à disposition des systèmes, maintenance des applications et des infrastructures, assistance aux utilisateurs).

Les événements les plus marquants ayant contribué aux efforts de simplification administrative et au renforcement de la maîtrise par la DSI de la qualité, des coûts et des risques des SI, sont :

1. Pour les Systèmes d'Information métiers

- Mise en œuvre de la solution « **e-SPOP** » de **dématérialisation des dossiers pour le secteur des naturalisations et réalisations** en vue de la mise en exploitation au 1er semestre 2014 pour les secteurs Etrangers et Requérants.
- Adoption des **plans d'évolutions des SI de la Police Cantonale (PolCant)** et sa centrale d'engagement. Elaboration du **plan d'évolution du SI de l'Ordre Judiciaire Vaudois (OJV)**.
- Déploiement du système d'information de la **Protection de l'Adulte et de l'Enfant** conformément à la loi de janvier 2013. Conception et réalisation du nouveau Registre des Mesures de Protection pour un début d'exploitation en 2014.
- Mise en œuvre du nouveau système de la centrale d'appel de l'Administration Cantonal des Impôts (ACI), **automatisation du traitement des sourciers** et passage à la norme Swissdec. Réalisation de la première étape de l'industrialisation du traitement des documents rentrant à l'ACI et de la constitution d'un dossier électronique du contribuable (DPerm).
- Mise en exploitation de la **gestion des notes de l'enseignement obligatoire (NEO)** et de la gestion des établissements (LAGAPEO) conformément aux exigences de la LEO.
- Mise en place de la **gestion des CFC, Matu, AFP** (application InExTA) et production des indicateurs sur les contrats d'apprentissage.
- Stabilisations, adaptations et évolutions du SI RDU « **Revenu déterminant unifié** » après sa 1ère année d'exploitation notamment pour le renouvellement des subsides aux assurances maladies.
- Mise en service de la nouvelle application NALOG de **Gestion des Logements Subventionnés**.
- Optimisation de la **gestion d'évacuation des eaux de surface des routes** par la mise en place d'un système d'information géographique permettant la création d'une base de connaissances globales regroupant les plans utilisés pour les opérations d'entretien et d'urgence.
- Finalisation de la mise en œuvre de l'application PLANON de **Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat**.

2. Pour le Socle des Systèmes d'Information

- Elaboration et adoption du nouveau **plan directeur cantonal 2013-2018**.
- **Adoption d'un EMPD "Sécurité"** pour la mise en place de mesures de réduction des risques majeurs, l'élaboration et la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) et la poursuite des efforts de formation et sensibilisation.
- La **modernisation des infrastructures** s'est poursuivie avec la finalisation du déploiement de la téléphonie IP, l'identification d'un site de secours pour le datacenter et l'adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD relatif à l'évolution des postes de travail.
- **Déploiement du nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SIF/SAP)** en collaboration avec le DFIRE. Mise en œuvre de la nouvelle plateforme avec l'intégration au socle (Bus d'échange, éditique, archivage, registre des tiers, etc.) et réalisation des interfaces avec les 35 applications Métiers existantes. La préparation budgétaire 2014 s'est déroulée sur la nouvelle plateforme tandis que le début de l'exploitation comptable et financière sera assurée pour le 1.1.2014.
- **SI Ressources humaines** : Mise en œuvre d'une application de gestion de la formation (BDFC) et initialisation des projets d'évolution de la gestion des données administratives, de tableaux de bord RH et du remplacement du moteur de paie en collaboration avec le CHUV.
- Mise en œuvre d'une partie du logiciel du **nouveau SI de gestion du centre d'édition de la Cadev**.
- Adoption et initialisation de la mise en œuvre de l'EMPD « **Evolution des référentiels cantonaux** » visant à simplifier la gestion du registre des habitants, à créer un registre des entreprises et à mettre en place un système d'identification des tiers.
- **Adaptation du portail e-VD** aux nouveaux outils de navigation mobile et enrichissement de la mise en ligne de nouvelles prestations: permis de pêche, autorisation de manifestation V2, e-plaintes, signalement d'un mineur en danger dans son développement, formulaire de demande de stage COFOP, extrait du registre des poursuites.

La DSI a par ailleurs poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques. Les réalisations les plus significatives sont:

- **Enquête de satisfaction des utilisateurs** afin d'identifier les actions prioritaires d'amélioration.
- **Création de la cellule utilisateurs à traitement prioritaire (UTP)** pour la prise en charge de toutes leurs sollicitations 7/7 24/24.
- **Déploiement des premières « Quality Gates »** pour améliorer la stabilité et la disponibilité des applications et pour réduire le nombre d'incidents lors d'une mise en production ou d'un changement.
- **Déploiement des méthodes et outils, processus de tests** pour les nouvelles applications et infrastructures.
- **Simplification du traitement des incidents et des demandes de services** par le déploiement de la version 2012 du système EasyVista.
- **Validation et début de la mise en œuvre d'une démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI.** Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes d'informatiques. Les résultats obtenus en 2013 avec un premier lot pilote d'internalisation de 13 postes, génèrent une économie annuelle pérenne d'environ 1 million CHF dès 2014. La démarche se poursuit en 2014 et 2015 avec des lots portant sur l'internalisation de 35 postes supplémentaires.
- **L'intégration de l'outil de gestion des activités et projets de la DSI (PPMS) au nouveau Système d'Information Financier de l'Etat (SAP).** Ceci devrait contribuer à rationaliser les activités de gestion financière et comptable en 2014 grâce à l'automatisation des opérations.
- **L'amélioration continue de son système de management** grâce à la mise en œuvre d'une solution de tableaux de bord, utilisée de manière effective pour la revue de direction de la DSI fin 2013. La fonction d'audit interne qualité a été définie pour une mise en œuvre progressive dès 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
63	Simplification du processus de demandes informatiques	En cours	Intégration partielle dans les outils PPMS (lot 1.3, janvier 2012) et EasyVista de gestion des demandes de services.
166	Clarification des règles sur l'usage de certains sites Internet et des réseaux sociaux dans le cadre du travail	En cours	Partiellement traitée dans le cadre du filtrage des sites Internet techniquement et légalement dangereux. Réflexions métiers en cours sur la problématique du réseautage social (utilisation – pilote par la Police)
168	Mise à disposition de fonctionnalités (fax, scan) via les infrastructures informatiques existantes	En cours	Déploiement effectif des appareils multifonctions en remplacement des imprimantes, chaque fois que possible, en coordination avec la CADEV qui gère le parc de multifonctions. Des travaux d'optimisation sont en cours dans le sens de l'indépendance du poste de travail par rapport au matériel d'impression, en plus de la sécurisation des impressions sur les multifonctions (via un code).
169	Amélioration du matériel informatique mis à disposition de l'ACV	En cours	Concernant les postes de travail, l'amélioration est prévue dans le cadre de la migration qui débutera lors du second semestre 2014 (mise à jour des environnements techniques et bureautiques, virtualisation des applications métiers côté poste de travail, évolution des bureaux virtuels Citrix), les bénéfices concernent principalement la sécurité, les performances et la disponibilité. Cette évolution touche aussi les postes mobiles (laptops) à l'exclusion de tous autres (tablettes, smartphone) qui font l'objet d'un projet différencié.
170	Développement d'un annuaire unique (SIRH, Lotus, ATEV,...) de l'ACV	En cours	L'approche générale de la problématique adoptée est celle de l'interopérabilité des systèmes existants vs. la création d'un annuaire central. Mesures prises par la DSI entre 2012 et 2014: 1. Projet de renouvellement de l'annuaire central d'entreprise + OFIT: stade = réalisé, en exploitation; 2. Projet de renouvellement de la brique de gestion des accès des personnes aux applications de l'ACV : stade = déploiement;

			<p>3. Projet de renouvellement de la brique de gestion des identités des personnes accédant aux applications de l'ACV : stade = analyse préliminaire ;</p> <p>4. Projet de synchronisation des flux des annuaires existants (PeopleSoft/SPEV/Annuaire): stade = analyse préliminaire;</p> <p>5. Coordination avec le projet référentiel cantonal des personnes qui vise l'extension de l'actuel registre des personnes: stade = planifié.</p> <p>Mesures prises par la Confédération (SIK) en matière de fédération des identités auxquelles la DSI prend part:</p> <p>1. Groupe d'experts IAM de la Confédération: stade analyse préliminaire.</p>
171	Optimisation des procédures d'attribution aux communes des accès aux applications métier cantonales	En cours	<p>Le portail des communes, avec une ouverture en avril 2014, permet de répondre à cette demande pour une partie des prestations sous IAM.</p> <p>Certaines prestations ne pourront par contre pas être dans le portail des communes ou le seront plus tard (applications non compatibles, pas de gestion du profil multi-communes dans les applications...)</p>
172	Mise à disposition d'un accès wifi pour les collaborateurs de l'Etat	En cours	<p>Le déploiement du réseau sans fil Wifi se fait au fil de l'eau et en fonction des priorités définies avec les services. En 2013, 60 nouveaux points d'accès ont été mis en place pour un total de 280. La Stratégie Telecom 2014-2018 prévoit la couverture WIFI de 150 salles</p>
173	Accélération du processus d'octroi des autorisations aux nouveaux collaborateurs	En cours	<p>La mise en place de l'outil EasyVista a permis de mettre en place un point unique d'entrée des demandes, remplaçant 9 circuits identifiés. Les travaux en cours concernent le recensement et l'intégration des autres processus encore en vigueur dans les services (identification des applications, des responsables de la validation des droits, optimisation des procédures).</p>

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Direction des systèmes d'information (DSI)
Sources d'informations complémentaires

Plan directeur cantonal des SI 2013-2018 :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf

Sécurisation du SI :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/empd-130507_securite-informatique.pdf

Modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/65_Texte_CE.pdf

Evolutions des référentiels cantonaux pilotées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/40_RC.pdf

Renouvellement du système d'information du Centre d'édition de la CADEV :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/48_RC.PDF

Travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents aux Archives cantonales vaudoises :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/16_RC.pdf

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, offre une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants et adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH
- Développer la communication et l'information vis-à-vis de l'interne de l'Administration cantonale vaudoise
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support et le conseil juridique
- Développer et assurer une approche qualité des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif interne

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer que les évolutions légales et correctives, ainsi que les modifications correspondantes des applications salaire soient effectuées en temps utile
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocation familiale (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales

**Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES).
Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services**

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs ACV, Caisse AVS, Assureurs LAA, CPEV, CCAAF, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services.

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 4 volets essentiels. Chaque volet offre aux services de l'ACV des prestations RH spécialisées. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et du développement des compétences, de la gestion des absences de longue durée, de la gestion des garderies de l'ACV et de la coordination des responsables RH départementaux et de grands services.

Il s'agit d'oeuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'accompagnement, de soutien, d'appréciation et de développement professionnel, selon l'égalité des chances.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de la publication des offres d'emploi ainsi que dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s et fournir conseil et appui afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Préparer une relève de qualité en conduisant les démarches de développement des compétences cadres, et en offrant aux cadres une meilleure perception de leurs talents et des potentialités à développer
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique de gestion des absences maladie et d'accident de longue durée et d'un accompagnement personnalisé des situations complexes

- Assurer une détection et une prise en charge précoce des situations d'absence de longue durée en favorisant la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et offrir des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Soutenir les services dans l'accompagnement au retour, notamment par la disposition d'outils

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'Etat

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'Etat
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Assurer une coordination des responsables RH afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins RH du terrain et proposer les mesures adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion dans une approche partenariale
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, UST, OAI, CPEV, Assureurs LAA, collaborateurs ACV et candidats, réseauL (réseau de Lausanne).

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation, en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes, de la fixation de salaire initial et du calcul du montant des promotions. Il suit l'évolution de la masse salariale, notamment pour en assurer la maîtrise. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

Descriptif

Assurer la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes, en particulier par le traitement de l'examen des demandes de postes nouveaux

Fixer le salaire initial et déterminer le montant du salaire en cas de promotion

- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat
- Veiller à assurer l'égalité de traitement
- Fournir un cadre de régulation en matière de reconnaissance de la qualité de la prestation délivrée

Maintenir et développer le système d'information des ressources humaines (SIRH)

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel RH (système de management)
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire
- Assurer la réalisation du plan d'action du schéma directeur informatique
- En collaboration avec la DSI, et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Autorités d'engagement, Responsables RH, Collaborateur-trice-s, DSI.

706.4 Développement et Prospective RH

Ce domaine oeuvre à la mise en application de la politique RH décidée par le Conseil d'Etat. Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP. Enfin, il s'occupe de la coordination de l'apprentissage au sein de l'ACV.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH
- Concevoir et développer l'apprentissage à l'Etat de Vaud

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation centralisé (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Assurer le support administratif et le suivi de la Commission de coordination des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA
- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Veiller à la formation et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.), CCA.

Caisse de pensions

Après le démarrage du projet en 2012, l'année 2013 a été marquée par la finalisation du dossier Caisse de pensions.

Concrètement, les négociations ont été ponctuées par la signature d'un accord avec la FSF et le Conseil d'Etat. Cet accord a fait suite à plusieurs séances de négociations qui ont permis de trouver une solution conventionnelle qui respecte les exigences du droit fédéral. Cet accord prévoit les principes généraux d'un plan de prestation et de son financement qui permettent d'atteindre l'objectif de 80% du degré de couverture de la Caisse de pensions en 2052. En parallèle, une importante contribution financière de l'Etat a été proposée. Enfin, l'accord a également permis d'élaborer une nouvelle loi cadre sur la Caisse de pensions.

Les termes de l'accord ont permis d'élaborer un exposé des motifs et projet de loi sur la Caisse de pensions et un projet de décret sur le financement. Ces textes ont été soumis au Grand Conseil qui a formellement adopté la nouvelle loi le 18 juin 2013 ainsi que le décret de financement.

Certains aspects de ces deux textes ont été contestés devant la Cour constitutionnelle. Après l'instruction de la cause, la Cour a rendu son arrêt le 12 décembre 2013 et a rejeté la requête.

En parallèle, le Conseil d'administration de la Caisse a élaboré le règlement des prestations ainsi que le plan de financement. Ces documents ont été soumis à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Celle-ci a approuvé le plan le 4 novembre 2013.

Le Conseil d'Etat a décidé de faire entrer en vigueur au 1er janvier 2014, la nouvelle loi sur la Caisse de pensions ainsi que le décret de financement. Ce nouveau dispositif permet à la Caisse, d'une part de rester en capitalisation partielle et d'autre part, d'atteindre les exigences prévues par le droit fédéral.

Consolidation et priorisation de l'activité

L'année 2013 a été marquée par l'achèvement d'autres projets. On signalera en particulier l'introduction du nouveau concept d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat et la mise à disposition d'un outil permettant aux services de suivre et de calculer de manière performante les différentes absences des collaborateurs de leur service.

D'autres projets ont connu des avancées significatives. Il s'agit notamment du projet cadres. Quatre niveaux ont été identifiés et globalement acceptés par les Chef-fe-s de service. Le projet d'encadrement des apprentis verra sa concrétisation en 2014, dès lors que le concept a été présenté courant 2013 à l'ensemble des services de l'Etat.

Le projet de changement du moteur de paie a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat au terme de laquelle le scénario de continuité sur PeopleSoft a été retenu.

D'autres projets ont été lancés. On pense au contrôle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et au projet d'une nouvelle organisation RH à l'Etat.

Pour le surplus, le SPEV continue à chercher à simplifier le flux de traitement des données avec les services. Il est particulièrement attentif à répondre le plus rapidement possible aux demandes et s'inscrit dans un partenariat stratégique et dans une optique client.

Dans cette perspective, il s'agit de mener à bien le développement des activités en cours, de communiquer les changements opérés, de former les services et les accompagner dans le changement.

Généralisation du Télétravail

Après une phase test au sein de plusieurs services de l'Etat, le SPEV a proposé au Conseil d'Etat de généraliser le système du Télétravail. Le Conseil d'Etat a accepté cette proposition qui a été largement diffusée tant à l'interne de l'Etat qu'à l'externe. Le Télétravail a pour but principal de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, tout en participant à la diminution des transports (coût, durée, pollution, etc). Le SPEV suivra ce dossier afin de s'assurer que partout où cela est possible - il existe des activités qui ne permettent pas de faire du télétravail - le système soit proposé.

Commission d'évaluation des fonctions

Comme cela est prévu dans le cadre de l'introduction de la politique salariale, après une phase de négociations, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions. Celle-ci aura pour tâche d'examiner le niveau des fonctions tant dans le cadre de la politique salariale introduite en 2008 que s'agissant des fonctions dites spécifiques. La commission est composée de manière paritaire de représentants du personnel et des représentants de l'Etat employeur. Elle pourra s'appuyer sur un travail préalable technique effectué par le SPEV. Elle fera part de ses propositions au Conseil d'Etat, qui fixe le niveau des fonctions. Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2014.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
189	Remplacement de l'envoi des décomptes salaires par l'ouverture des accès en consultation à un compte salarié	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
191	Amélioration de la gestion des indemnités et/ou retenues mensuelles/annuelles constantes par Peoplesoft	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
192	Simplification de la procédure de contrôle des décomptes SUVA et des autres éditions liées à la paie	A faire	En lien avec le changement du moteur paie.
196	Développement d'une politique de télétravail	Terminé	

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)
Sources d'informations complémentaires